



CTPL du 21 décembre 2006

Nous donner ensemble

Moselle

les moyens de nous faire entendre !

Le contexte

Le CTPL convoqué le 21 décembre, à quelques jours de Noël, se déroulait **une semaine après la grève du 14 décembre** et faisait suite à la semaine d'actions du 11 au 15 décembre. Il se déroulait en outre pendant une période, qui se poursuivait, de boycott des instances paritaires sur le plan ministériel.

A 10 jours de Noël, avec un taux d'absentéisme de 18 %, le chiffre d'un quart d'agents en grève doit constituer une première étape de la nécessaire mobilisation des agents.

L'heure mensuelle d'information syndicale

Celle-ci réunissait le 19 décembre une vingtaine de personnes à la cantine administrative de la Trésorerie Générale. **SUD Trésor**, entre autres syndicats, a **mis en débat le principe d'un boycott du CTPL du 21 décembre** considérant l'absence d'un dialogue social digne de ce nom, y compris au plan local. **Pour être assuré d'être entendu dans les instances paritaires et quelque soit la qualité des arguments que peuvent développer les représentants du personnel, pour SUD, quel meilleur moyen – avec la diffusion la plus large et la plus complète de l'information - qu'un rapport de force construit dans la mobilisation !** Pour rappel, **SUD Trésor** a demandé lors du dernier CTPL la mise à l'ordre du jour d'un **point d'étape sur l'expérimentation des compétences croisées et le déploiement d'Hélios**. Lors de ce dernier CTPL, notre organisation avait également demandé la convocation d'un **expert sur la question des compétences croisées**. Lors de ce point de l'ordre du jour comme sur la question du déploiement d'Hélios, nous avons gardé l'impression de **deux discours : celui des agents confrontés à la réalité du terrain et celui de l'administration, véritable affichage d'autosatisfaction**. L'idée de dépôt d'une motion liminaire lors du CTPL sur la question de la qualité du dialogue social dans notre département, dont la détérioration était unanimement perçue, et d'une adaptation de la position des représentants du personnel en fonction de l'attitude de la parité administrative (éventualité de quitter la salle en cas de réaction insatisfaisante de cette dernière) est finalement ressortie des échanges.

La décision de l'intersyndicale

Après le débat de l'heure mensuelle d'information syndicale et soucieuses d'une **position unitaire**, les **organisations syndicales représentées en CTPL, par ordre alphabétique : CFDT, CGT, FO et SUD**, ont donc décidé de déposer la motion ci-jointe, **lettre ouverte au Trésorier Payeur Général, Président du CTPL**, et de réagir en conséquence en fonction des réponses que la direction locale apporterait. Dans leur ensemble, les représentants du personnel en CTPL souhaitaient notamment que soient abordés prioritairement les points d'actualité les plus vifs : **l'intégration des Domaines au 1^{er} janvier 2007 et le programme de constitution d'Hôtels des Finances prévu pour 2007**.

Par cette motion et l'exigence d'avoir des éléments d'information dignes de ce nom sur 2 sujets qui, après les compétences croisées et Hélios, sont appelés à bouleverser l'organisation de nos services dans un temps très proche, les représentants du personnel ont voulu faire preuve de la détermination que la période exige.

En effet, toutes les raisons du mécontentement sont là pour construire, avec l'ensemble des personnels, les conditions de son expression.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTS POINTS ABORDES LORS DU CTPL

☞ Lecture et commentaires de la motion, réactions :

Si, pour des raisons pratiques et avec l'accord de tous, **la motion commune aux quatre organisations syndicales** présentes en CTPL a été lue par deux représentants du personnel SUD et FO, elle **a ensuite été soutenue et commentée par chacune d'entre elle**. **SUD Trésor** a notamment insisté sur le déficit d'information en matière notamment d'ouverture de prochains **Hôtels des Finances**. Est-ce normal que les organisations syndicales ne soient pas informées régulièrement de l'état d'avancement des réflexions et projets en la matière alors que nos collègues nous interrogent légitimement, de leur côté, sur cette question et d'autres concernant l'évolution de l'organisation de nos services ?

En matière de **PV, SUD Trésor** a simplement fait comprendre qu'il pouvait être difficile, même notes à l'appui, de se replonger dans le vif d'un débat lorsque le projet qui est soumis aux représentants du personnel arrive plusieurs semaines après la réunion.

Le TPG a seulement déclaré être " *un peu désappointé, pas pour lui-même* " constatant notamment qu'il lui semblait qu'un effort avait été fait concernant les PV des CTPL. Le Directeur a indiqué qu'en matière de régime ARTT des Domaines, il avait fallu attendre le règlement de cette question entre administration et organisations syndicales au plan national. En ce qui concerne ce sujet comme en ce qui concerne le maillage territorial, en l'état, il ne s'agissait que de délivrer une information, sans qu'il y ait vote. En ce qui concerne plus particulièrement les Hôtels des Finances, il a déclaré que rien de précis n'était arrêté, rejoint en cela par le TPG qui a indiqué qu'il n'avait pas de " *doctrine faite sur ces questions* ".

Intégration du service des Domaines :

En plus de la demande figurant dans la motion commune, **SUD Trésor** ayant demandé, **à toute fin utile (en cas d'absence de boycott), la désignation d'un expert issu des Domaines** (encore rattaché à la DGI à la date du CTPL) sur le point de l'ordre du jour consacré au régime ARTT de ce service à compter du 1^{er} janvier 2007 (point 5 initial), **le TPG a accepté d'aborder cette question en 1^{er} point.**

Le service des Domaines étant composé essentiellement de personnels itinérants (les évaluateurs sont au forfait), le régime ARTT ne concernera que 7 agents. Au jour du CTPL, 6 avaient déjà répondu, selon le chef de ce service, un dernier devant répondre le 27 décembre à la date de son retour de congés.

Notre experte a en particulier soulevé le problème des plages fixes. En effet, avant l'intégration à la TG, celles-ci débutaient, en particulier le matin, à 9h30 pour un service qui n'est pas appelé à recevoir de public. Or l'alignement sur les services de la TG amène le début de plage fixe du matin à 8h45.

Dans la mesure où **les personnels des Domaines** resteront physiquement à **St Julien les Metz jusqu'au 1^{er} avril 2007**, le TPG a proposé de conserver, à titre transitoire, le régime antérieurement détenu à la DGI jusqu'à cette date.

Notre experte a également soulevé des problèmes pratiques et a demandé une réunion rapide du comité de pilotage pour **éviter tout vice de forme** qui pourraient en découler.

Le Directeur a précisé que les fiches promises par la DGCP concernant les formations, rémunérations et régime ARTT n'étaient parvenues que récemment au plan local (de 3 semaines à la date du 13 décembre pour le régime ARTT). Il a également rappelé **que le CTPL n'était sensé être convoqué qu'une fois que les personnels s'étaient prononcés sur leur régime ARTT. Mais ne pouvait-on imaginer qu'ils aient été amenés à se prononcer avant un CTPL réuni le 21 décembre à quelques jours de leur intégration dans les services du Trésor ? !!!**

Les agents de la brigade régionale foncière, installée précédemment à Nancy et désormais rattachée à la TG de Metz, ont le choix entre rester sur Nancy ou s'installer à Metz. Un agent de la brigade en question, pour des raisons de domiciliation personnelle, a fait le choix de s'installer dans les locaux qui ouvriront au 1^{er} avril rue La Fayette à Metz. **SUD Trésor** s'est enquis du **régime de frais de déplacement** de l'agent en question : ceux-ci seront calculés depuis son lieu d'affectation, donc depuis Metz.

En ce qui concerne les **agents des Domaines** affectés à la gestion administrative de la **Cité administrative**, notamment le régisseur, il reste bien évidemment dans les murs de celle-ci. Aucun agent " Berkani " n'est employé à ce niveau et le régisseur de la Cité, lorsque de besoin, pourra demander des vacataires à la TG.

Restructuration du réseau et Hôtels des Finances :

Sur le **Saulnois**, la direction locale voudrait aboutir à un " *accord raisonnable* " avec les élus. Il s'agit d'assurer une " *garantie minimum de présence* " à **Vic sur Seille** et **Delme**. Les locaux seraient maintenus, des " *permanences* " étant mises en place en lieu et place des postes. Le **1^{er} mars 2007**, l'**ouverture au public** serait réduite à **2 jours par semaine**, les agents demeurant dans un premier temps sur place avec leur régime ARTT et leurs horaires variables. Ce n'est qu'au **1^{er} janvier 2008** que la " *fusion juridique* " (la " *fusion comptable* ", avec " *antenne* " étant une gestion conjointe) aurait lieu effectivement n'entraînant une présence effective d'agents de notre administration dans les locaux des anciennes trésoreries de **Vic sur Seille** et de **Delme** que les 2 jours où le public aura été habitué à l'ouverture de ces services. Resteraient donc sur le **Saulnois** comme postes à part entière **Château Salins** (concerné par le futur Hôtel des Finances ...), **Dieuze** et **Albestroff**. A **Sarralbe**, le même projet d'une ouverture de **2 jours par semaine** dans un premier temps (également à compter du **1^{er} mars 2007**), avant une **fusion juridique** avec **Puttelange aux Lacs** au **1^{er} janvier 2008**, est en discussion. A **Vic, Delme** et **Sarralbe**, la direction locale souhaite par ailleurs rendre d'ores et déjà les logements de fonction non occupés. **Sur Vigy, la direction locale a rappelé que le projet de suppression est dans les esprits depuis un certain temps. Néanmoins la date du 1^{er} janvier 2008 n'est pas envisageable, selon le TPG, même si des pistes de réflexion existent. Un contexte politique particulier n'est ignoré de personne !**

Il existe 2 communautés de communes sur le canton, constituant deux pôles d'attraction : l'une autour de Maizières, l'autre sur le plateau, auxquelles il faut ajouter les communes rattachées à la CA2M (communauté d'agglomération autour de Metz). Deux possibilités de rattachement existent : **Maizières ou Courcelles. L'intérim se poursuit donc et le TPG s'est déclaré prêt à rafraîchir le poste de Vigny qui, il est vrai, le mériterait !**

Pour l'ensemble des postes en intérim, le TPG et/ou le directeur nous ont déclarés avoir rencontré élus, agents et chefs de postes intérimaires, nous fournissant même le calendrier de ces rencontres.

Rappel : une permanence est assurée une ½ journée par mois à **Volmunster** et deux ½ journées par mois à **Morhange**.

SUD Trésor réaffirme son attachement à un service public de proximité et considère que des moyens doivent être dégagés pour ce faire et ne pas laisser abandonnés les agents qui assurent cette présence, ce qui permet ensuite à l'administration de s'appuyer sur les difficultés réelles rencontrées par les agents pour justifier la fermeture de postes. Nous prendrons tous les contacts nécessaires en ce sens.

Afin de garantir le maintien de notre service public à proximité, SUD Trésor a d'ailleurs eu l'occasion de faire remarquer qu'une autre solution que restituer un logement de fonction peut exister pour le Trésor Public : mettre ce logement à disposition d'un agent du poste lorsque des difficultés avérées de se loger (loyer prohibitif, ...) existent dans la commune où est implantée la Trésorerie ou dans ses environs.

En ce qui concerne les **Hôtels des Finances**, quatre projets existent : **Château Salins, Sarrebourg, Hayange et Sarreguemines. Ces projets dépendent des restructurations Centres Des Impôts/Centres Des Impôts Fonciers.** Le feu vert est attendu de ce côté.

Le logement de fonction d'**Hayange** a été rendu et celui de **Sarreguemines Centre et Campagne** va l'être dans la mesure où le comptable ne souhaite pas l'occuper. Par ailleurs, les **mairies d'Hayange, de Sarrebourg et de Sarreguemines** ont été prévenues au sujet des conséquences pour le reste des locaux.

A **Château Salins**, les plans n'ont pas encore été adressés au CHS, dans l'attente du feu vert du Centre des Impôts. L'installation du **1^{er} Hôtel des Finances** est donc d'autant plus retardée : **initialement prévue fin 2006 puis le 1^{er} avril 2007, son ouverture ne devrait pas avoir lieu avant le 1^{er} septembre 2007.**

A **Sarreguemines**, la Trésorerie Municipale ne bouge pas. Par contre, **Sarreguemines Centre et Campagne** devrait rejoindre le CDI. Il apparaît néanmoins difficile à la direction de laisser seule la Recette des Finances ...

A **Thionville**, la direction locale nous a indiqué qu'il n'y avait pas de possibilité d'Hôtel des Finances, pas plus qu'à **Metz** "pour l'instant". Enfin, à **Forbach**, "aucune possibilité n'existe", le CDI de **St Avoild** étant trop éloigné.

Exécution du budget 2006 et budget de fonctionnement 2007 :

Le compte-rendu d'exécution budgétaire 2006 a été exposé aux représentants du personnel. **Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a été constaté cette année.**

SUD Trésor s'est interrogé sur l'augmentation d'environ 22.000 € des **frais de déplacement**. La direction locale nous a répondu que cette augmentation était essentiellement due à la prise en charge des frais des **huissiers du Trésor** (conséquence des dispositions antérieures : reprise du secteur de Bitche et huissiers du secteur de la RF rattachés à la TG pour leurs frais, une nouvelle nomination étant, elle, rattachée à Freyming) et à la prise en compte du comblement des **vacances d'emplois de la Moselle du sud-est (Pays des Etangs)**.

SUD Trésor a demandé également des précisions sur la différence entre budget notifié en début de gestion en matière de **dépenses de personnel** (40.287.000 €) et dépenses réelles (41.044.085 €). Le directeur a répondu que la nécessité d'une **dotation complémentaire** en cours de gestion avait été prévue dès le début de celle-ci pour **éviter toute fongibilité** ... Des **crédits d'auxiliaires** ont en outre été demandés, portant le plafond d'emplois en Equivalent Temps Plein Travaillé de 871 à 874.

Pas de quoi nous réjouir cependant ! N'oublions pas les chiffres de l'ORE, dernier cru, et sa douzaine de suppressions d'emplois supplémentaires dans notre département !

En ce qui concerne le budget de fonctionnement alloué à la Moselle pour 2007, **SUD Trésor** a tenu à expliciter l'extrait de la motion liminaire concernant l'**absence de cohérence, pourtant déjà revendiquée, entre les documents budgétaires**. Ainsi, **hors allocations reconductibles (abondement ou reprise de loyers : impact des opérations immobilières ou des restructurations 2006), la base budgétaire départementale n'est en augmentation que de 1,35 % et non de 2,08 %.** C'est le premier chiffre qu'il faut rapprocher des chiffres nationaux : taux d'évolution moyen général de + 0,04 % et de - 0,21 % pour le groupe de référence 1. 1,35 % qu'il faut également rapporter au chiffre de l'inflation !

Contrats de nettoyage : hygiène des locaux et salaires des femmes de ménage visés par les économies au MINEFI !

A l'occasion du point d'information sur le budget notifié à la Moselle pour 2007, **SUD Trésor** a demandé à connaître la nature des prestations demandées à la société **ONET**, qui a emporté le **marché MINEFI** pour l'**Alsace Lorraine**, dans le cadre des **contrats de nettoyage** passés désormais entre l'**Agence Centrale d'Achats** et les sociétés de nettoyage, notamment en ce qui concerne la TG. **Le TPG s'est contenté de nous renvoyer à l'intranet Magellan (" merci patron !"), que nous nous sommes empressés d'interroger.** Nous vous conseillons ainsi de consulter la page : <http://alize.alize.alize16/achats/> . Descendez le curseur et vous verrez sur la droite une carte de France avec **Marchés régionaux de nettoyage**. Cliquez sur la carte puis notre région. Consultez notamment le C.C.T.P. (cahier des clauses techniques particulières), ses annexes 1 et 2.

C'est ainsi que nous avons pu faire un parallèle avec un document que nous avait remis la direction locale lorsque nous l'avions rencontrée au sujet des menaces de licenciements qui pesaient sur les femmes de ménage de la Trésorerie Générale : **une lettre adressée par le TPG à la société SIN&STES en date du 3 mai 2006.** Celle-ci **définissait notamment la périodicité des opérations de nettoyage.** En comparant cette périodicité à l'annexe 2 du C.C.T.P. du **31 juillet 2006 concernant les prestations de nettoyage des locaux du MINEFI des régions Alsace et Lorraine et, en particulier, la fréquence des tâches, nous avons constaté que deux périodicités disparaissent : la bimestrielle mais surtout la quotidienne !** Par contre, des périodicités semestrielle, "bi-hebdomadaire" et "ponctuelle" apparaissent ! En résumé, la fréquence de nettoyage est réduite ... Ainsi, dans les bureaux, le vidage des poubelles, le ramassage des papiers et détritiques ne sont plus prévus désormais que 2 fois par semaine tout comme le balayage humide des sols, l'essuyage complet des bureaux, tables, étagères ... "**si non encombrés pour enlever les souillures, tâches et traces de doigts**" une fois par semaine. Le nombre de 5 passages hebdomadaires prévus en annexe 1 de l'acte d'engagement pour la TG ne change rien à l'affaire ! Les femmes de ménage seront **seulement sensées effectuer tels bureaux tels jours, tels autres tels autres jours.**

Car, là où le bas blesse encore plus, c'est qu'il n'aura sans doute échappé à personne, du moins parmi celles et ceux de nos collègues qui ont l'occasion d'être encore en activité dans leurs bureaux en TG au moment où les femmes de ménage travaillent, que le nombre de celles-ci a diminué ! Pas d'erreur : elles **ne sont en effet plus que 5 au lieu de 8.** Là aussi, il suffit de consulter la page de l'ACA sur l'intranet Magellan pour en avoir confirmation (voir les fiches descriptives par site) !

Sauf à ce que la société ONET ne tire aucun bénéfice du marché de nettoyage de la TG ..., il suffit de comparer le coût de la prestation au 1^{er} janvier 2007 à celui précédent pour constater que les 5 femmes de ménage encore en activité dans les murs de la TG ne sont pas rémunérées, loin de là, pour faire le nombre d'heures effectuées avant le 1^{er} janvier 2007 par huit.

De quoi, en Trésorerie Générale, ajouter aux préoccupations des agents qui s'interrogent déjà sur l'avenir de leurs places de stationnement au parking St Thiébault ! Deux dossiers à suivre. Deux raisons supplémentaires de se mobiliser.

Et les contrats de nettoyage négociés par l'ACA avec Onet concernent également les trésoreries d'Audun le Tiche, de Hayange, de Metz Esplanade, de Montigny, de St Avoild, de la RF, de Sarreguemines Municipale, de Thionville Municipale, de Thionville 3 Frontières et de Vic sur Seille sans compter d'autres sites du MINEFI ici et ailleurs ... De quoi faire preuve de vigilance et regarder cela de plus près. En cause, l'hygiène des services et les salaires des femmes de ménage sont étroitement liés !!!

Notre syndicat national a adressé le 12 janvier une lettre au Directeur Général de la Comptabilité Publique lui demandant de saisir l'Agence Centrale des Achats personne responsable du marché.

Mise en place des horaires variables à la Trésorerie de Metzervisse :

Après consultation des agents, une demande d'application des horaires variables est présentée dans le cadre de la typologie ARTT de 38h30 et d'une définition des plages de travail du lundi au vendredi comme suit :

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h30	8h45	11h30	13h30	16h00
Fin	8h45	11h30	13h30	16h00	17h30

Les horaires d'ouverture au public demeurent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15.

Le protocole est voté à l'unanimité par le CTPL.

👉 Pont naturel :

Cette mesure ne peut concerner qu'un seul pont dans l'année dans la mesure où la Trésorerie de Fontoy a adopté une typologie ARTT de 36 heures sur 5 jours qui ouvre droit à un seul jour ARTT. Cependant ce jour ARTT est désormais mobilisé par la "journée de solidarité". Ces agents doivent donc être d'accord de mobiliser un jour de congé pour le pont naturel, accord qu'ils ont donné. En coordination avec la Préfecture (2 journées collectives les 2 novembre et 31 décembre), **la direction locale propose donc le 2 novembre, pont naturel qui a été adopté**. En ce qui concerne le D.I., l'exploitation d'Hélios nécessitera obligatoirement la mise en œuvre d'une astreinte.

SUD Trésor s'est abstenu tenant compte des collègues qui ne sont pas d'accord avec le principe de bloquer dans l'année une journée collective d'ARTT.

👉 Implantation des locaux syndicaux :

Compte-tenu de la représentation actuelle dans les services du Trésor de Moselle et, pour 3 des 4 syndicats représentés en CTPL et CAPL, de la nomination d'un permanent ou d'un 1/2 permanent, quatre locaux syndicaux seront implantés dans le bâtiment St Thiébault : trois s'y trouvent déjà (SUD et CFDT au 4^{ème} étage, FO au 5^{ème} étage) et le local CGT, provisoirement installé rue La Fayette, devrait être implanté au 1^{er} étage du même bâtiment fin mai 2007.

SUD Trésor a rappelé qu'il revendiquait la compensation des absences syndicales dans les effectifs.

👉 Réorganisation du service exploitation du Département Informatique :

L'ordinateur du D.I. de Metz qui exploitait les applications RCT et Eau, avant le passage sur Hélios, a définitivement été arrêté mi-novembre 2006. Cette exploitation a été transférée à Nice. Ne reste à Metz que l'édition-façonnage (la cellule éditique). Ceci implique une réorganisation du service exploitation qui ne nécessite plus de travail posté au pupitre (une équipe travaillant de 6h00 à 13h00, une autre de 13h00 à 20h00). **L'abandon de cette organisation en travail posté concerne 5 agents qui, en conséquence, à compter du 1^{er} février 2007, rentrent dans le cadre du régime commun des horaires variables des personnels de la TG.**



MOSELLE

CTPL du 21 décembre 2006

Lettre ouverte au Trésorier Payeur Général, Président du C.T.P.L.

“ Dialogue social ” en Moselle ?

Jusqu'au dernier moment, notre présence à cette réunion a été plus qu'incertaine. En effet, tant au plan national qu'au plan local, les fils du "dialogue social" paraissent de plus en plus rompus. En CAP, les arguments développés par les élus du personnel dans le cadre de la défense des dossiers individuels des agents ne modifient pas, ou si peu, les positions arrêtées préalablement par vous-même.

En ce qui concerne plus particulièrement le Comité Technique Paritaire Local, chargé d'étudier les questions d'organisation des services et de conditions de travail, la capacité d'écouter et d'entendre les remontées du terrain, collectées à l'occasion des visites de postes et services par les organisations syndicales - voire portées directement par des personnels concernés, n'est pas meilleure. L'impression d'un discours officiel, à tenir coûte que coûte, quelles que soient les difficultés rencontrées dans le cadre des réformes mises en œuvre, semble être l'objectif fixé aux directions locales par la DGCP. Nous ne voulons pas que le CTPL devienne le Comité du Trésorier Payeur Local mais nous exigeons que les messages, dont nous sommes porteurs, soient entendus.

Dans ce contexte général, nous tenons à souligner la détérioration du dialogue social que nous constatons unanimement dans notre département depuis un peu moins d'un an. Nous voudrions lister une série de constats qui nous laissent singulièrement dubitatifs sur l'intérêt que vous portez, Monsieur le Président, aux instances paritaires.

Le calendrier des réunions de ces instances en est désormais une illustration régulière :

- pour mémoire, une CAP de catégorie B consacrée à l'élaboration de la liste d'aptitude de C en B et des tableaux d'avancement fixée à 15h00, avant une CAP de catégorie C qui débutait, en conséquence et dans les faits, à 17h00 ;
- des CAP de mutations et de révisions de notes et un CTPL programmés le 6 juillet, en période de vacances estivales et d'effectifs réduits dans les services, obligeant les représentants du personnel à demander le report du CTPL et du point de l'ordre du jour des CAPL consacré aux révisions de notes, les mutations ne pouvant évidemment attendre ;

- de nouveau un CTPL convoqué ce 21 décembre en période de vacances de fin d'année avec les mêmes inconvénients qu'un 6 juillet, précédé de plus d'une CAP de catégorie B programmée à 14h00, une demi-heure avant le CTPL, et suivi d'une CAP de catégorie A programmée à 17h00 ...

Les réunions paritaires ne devraient pas venir " se nicher " dans les quelques rares instants de disponibilité que vous laissez votre agenda ... C'est faire bien peu de cas des représentants et des élus du personnel que de les convoquer quand vous considérez n'avoir rien de plus urgent à faire. Dans cette logique, nous vous demandons d'ores et déjà que, par respect des élus siégeant en CAP locale convoquée à 17h00, la réunion de ce CTPL ne déborde pas au-delà de cette limite, quitte à reporter les éventuels points non évoqués ce jour au prochain CTPL.

De plus, engagement avait été pris par votre prédécesseur de transmettre, dans un délai très court (15 jours avaient été annoncés lors du CTPL du 3 février 2005), les PV de CTPL et autres instances paritaires. En effet, pour une réelle fidélité du compte rendu des débats, il vous est absolument nécessaire de rédiger et de transmettre le plus rapidement possible ces PV. A ce sujet, nous avons pu relever à de nombreuses reprises que les interventions des uns et des autres se trouvent synthétisées, tronquées, voire omises, ce qui ne correspond pas à la nature d'un procès verbal qui devrait retracer in extenso les prises de paroles des membres du comité.

Les représentants du personnel sont également consternés par l'élaboration des ordres du jour des réunions de CTPL. Comment comprendre qu'il nous faille demander la mise à l'ordre du jour d'un bilan des compétences croisées, du déploiement d'Hélios ou de l'exécution du B.O.P. en termes de masse salariale et de plafond d'emploi ? Ces points ne devraient-ils pas figurer naturellement dans les ordres du jour établis par vos soins ?

Alors que le service des Domaines intègre au 1^{er} janvier 2007 la DGCP, comment comprendre que le point " ARTT " ne soit abordé que le 21 décembre 2006 ? Nous sommes d'autant plus surpris que les personnels des Domaines, aux dernières nouvelles, n'auraient pas été consultés.

Alors que 2007 est l'année où vont ouvrir les premiers Hôtels des Finances de notre département, nous regrettons de ne pas avoir plus d'éléments portés à notre connaissance à cette heure.

Nous demandons que l'ordre du jour de ce CTPL soit revu et que soient abordées prioritairement l'intégration du service des Domaines à la DGCP et la création d'Hôtels des Finances l'année prochaine en Moselle.

Faut-il considérer que le point 3 de l'ordre du jour consacré au " maillage " du réseau du Trésor en Moselle était sensé aborder ce sujet ? Ou est-il question de la fermeture d'un poste comme Vigy ? Comment en être juges lorsque les représentants du personnel ne sont pas destinataires de documents préparatoires sur ce sujet comme sur d'autres points de l'ordre du jour (ARTT des Domaines et réorganisation du service exploitation du DI) ?

En outre, nous sommes également consternés de la façon dont les demandes des représentants du personnel sont parfois traitées.

Ainsi avons nous demandé que les documents budgétaires présentés aient une certaine cohérence entre eux. Comment comparer sérieusement les documents retraçant la fin de gestion 2006 et la dotation budgétaire 2007, ce d'autant que les évolutions comparées, sur ce dernier sujet, relèvent de lignes différentes ?

Qu'en est-il de la demande de communication du résultat synthétisé des réponses aux questionnaires remplis par les agents après leur formation aux compétences croisées, et de la proposition d'instauration d'un cahier de liaison dans chaque poste concerné par cette " réforme " et retraçant les difficultés rencontrées au quotidien par nos collègues ? Qu'en est-il du recrutement d'un PACTE à la Recette des Finances de Sarreguemines, de l'application des horaires variables à la Trésorerie Générale ? ...

Dans un tel contexte marqué d'une logique de consultation toute formelle des représentants du personnel, ceux-ci doivent-ils envisager une grève des instances paritaires ? Doivent-ils faire entendre à celles et ceux qui les ont élus pour les représenter qu'il leur faut bel et bien créer un rapport de forces s'ils veulent que leurs représentants soient écoutés et entendus, tant en matière d'organisation des services et de conditions de travail qu'en matière de gestion du personnel et de défense des dossiers individuels ? Nous sommes impatients d'apprécier, Monsieur le Président, votre capacité à entendre nos légitimes revendications.



Toute dernière nouvelle :

Local courrier " provisoire " (3 semaines)

à la TG :

Quelle " chouettitude " !!!

Est-on bien certain que tout ça soit bien sécurisé ? !!!